

Information aux Parents

Dans le cadre de la mise en sûreté des élèves ; le collège est dans l'obligation d'organiser des exercices de 2 types :

- ◇ les exercices d'évacuation d'incendie
- ◇ Les exercices de mise en sécurité face à un risque majeur.

Pour ces derniers, il s'agit d'exercer les élèves et les adultes à respecter des consignes très précises lors d'une situation d'exception provoquée par un risque majeur. Nous en effectuerons 2 durant l'année scolaire. Un de type « intrusion attentat » et un de type « alerte risques majeurs »

La communauté scolaire pouvant être seule et isolée en attendant les secours, la mise en œuvre de « Plans Particuliers de Mise en Sûreté » ou P.P.M.S., exige des attitudes responsables qui nous permettront d'affronter et de gérer avec efficacité la crise.

Les élèves seront informés par les professeurs ; et toute la communauté éducative sera en exercice

Le jeudi 12 novembre 2020

ET VOUS PARENTS,

Quelles consignes devez-vous respecter en cas de risque majeur ?

- N'allez pas chercher votre enfant au collège** pour ne pas l'exposer ni vous exposer au danger. Laissez les voies de communications libres pour le déplacement des moyens de secours. Le collège la Garenne s'est doté d'un Plan Particulier de mise en Sûreté. Vous pouvez, si vous le souhaitez, en prendre connaissance au secrétariat de l'établissement
- N'utilisez pas vos téléphones.** N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.
- Ecoutez les messages officiels des autorités à la radio** sur les fréquences suivantes :
 - France Inter 98.8
 - France Bleu Corrèze 100.9
 - Sud Radio 95.3
 - Antenne d'hoc 89.0
- Respectez les consignes des autorités** (Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires, peu vérifiées, ou subjectives n'émanant pas des autorités : Préfet, Maire).

Le Principal, C. HAMON


Principal
Collège La Garenne
Gramat